



RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / DE L'ENTREPRISE[#]

1.1. Identificateur de produit :

SAFUREX®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes du mélange :

Décontamination chimique de matériels et d'équipements souillés par des produits chimiques.

1.2.2. Utilisations déconseillées :

Le décontaminant chimique SAFUREX® ne doit pas être utilisé pour traiter des projections chimiques sur des êtres vivants.

Le décontaminant chimique SAFUREX® ne doit pas être utilisé sur des projections chimiques de cyanures sans une validation au préalable du laboratoire PREVOR.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

PREVOR

Moulin de Verville

BP1

95760 VALMONDOIS

FRANCE

Téléphone : +33(0)1 30 34 76 76

Fax : +33(0)1 30 34 76 70

fds@prevor.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

+33(0)1 30 34 76 76 (heures ouvrables, GMT +1).

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS[#]

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Risques physiques : non classé.

Risques pour la santé : non classé.

Risques environnementaux : non classé.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Pas d'étiquetage.

2.3 Autres dangers :

Aucun.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS[#]

La rubrique 3.1 ne s'applique que pour les substances (non applicable pour le décontaminant chimique SAFUREX®)

3.2. Mélange :

Aucun composant apportant un danger.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS[#]

4.1. Description des mesures de premiers secours :

4.1.1. Inhalation :

Ce n'est pas la voie principale d'exposition. En cas de troubles, consulter un médecin.

4.1.2. Contact avec les yeux :

Lavage primaire avec la solution NaCl by PREVOR® ou à défaut effectuer un lavage abondant à l'eau.

4.1.3. Contact avec la peau :

Sans danger particulier.

4.1.4. Ingestion :

Ce n'est pas la voie principale d'exposition. Mélange de composants non toxiques par voie orale. En cas de troubles, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun effet indésirable connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun soin spécifique.



RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE[#]

5.1. Moyens d'extinction :

Ce produit est non inflammable et non combustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun danger.

5.3. Conseils aux pompiers :

Pas de précautions spécifiques.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE[#]

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Le port de lunettes ou masque de protection oculaire est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter tout rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Prévoir un système de récupération du liquide tel qu'un bac de rétention pour éviter la dispersion dans l'environnement. Ce produit peut être absorbé par exemple avec un absorbant de la gamme de produits PREVOR comme l'absorbant polyvalent POLYCATOR®.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Pas de précaution particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver bien fermé dans l'emballage d'origine.

La date limite d'utilisation est de trois ans dans son conditionnement d'origine fermé.

Stocker si possible dans un endroit sec, à l'abri du gel ou de toute source de chaleur intense (température de stockage entre 5 et 50 °C).

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Décontamination chimique de matériels et d'équipements souillés par des produits chimiques.

RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE[#]

8.1. Paramètres de contrôle :

Aucun.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas de précautions particulières.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :

Lunettes-masque oculaire de sécurité.

Protection de la peau :

Pas de précautions particulières.

Protection respiratoire :

Pas de précautions particulières.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de précautions particulières.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucun.



RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES[#]

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) Etat physique :
Liquide.
- b) Couleur :
Orange.
- c) Odeur :
Inodore.
- d) Point de fusion / point de congélation :
Environ 0°C.
- e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :
Environ 100 °C.
- f) Inflammabilité :
Non inflammable.
- g) Limites inférieure et supérieure d'explosion :
Non applicable car le mélange est non inflammable.
- h) Point éclair :
Non applicable car le mélange est non inflammable.
- i) Température d'auto-inflammation :
Non applicable car le mélange est non inflammable.
- j) Température de décomposition :
Décomposition thermique à partir de 100 °C.
- k) pH :
pH entre 7.2 et 7.7 (à 20 °C).
- l) Viscosité cinématique :
6.03 mPa.s.
- m) Solubilité :
100 % miscible à l'eau.
Peu miscible dans les solvants organiques.
- n) Coefficient de partage : n-octanol/eau :
Miscible à l'eau.
- o) Pression de vapeur :
Non déterminée.
- p) Densité et/ou densité relative :
1.129 g.cm⁻³.
- q) Densité de vapeur relative :
Non déterminée.
- r) Caractéristiques des particules :
Non applicable car le mélange est liquide

9.2 Autres informations :

Aucune.



RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Pas de réaction dangereuse.

10.2. Stabilité chimique :

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune.

10.4. Conditions à éviter :

Ne pas stocker à une température inférieure à 2 °C ou à une température supérieure à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles :

Aucune connue à ce jour.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 (tous les tests cités dans cette rubrique sont réalisés sur le principe actif contenu dans le décontaminant chimique SAFUREX®) :

a) Toxicité aiguë :

Aucun signe de toxicité observé par voie orale (DL_{50} (orale chez le rat) > 2000 mg.kg⁻¹).

b) Corrosion cutanée / irritation cutanée :

Non irritant et non corrosif (tests *in-vitro* méthode Dermal Irritation®).

c) Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Non irritant et non corrosif (tests *in-vitro* sur fibroblastes humains).

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non sensibilisant (méthode de Magnusson & Kligman sur le cochon d'Inde).

Hypoallergénique (méthode Marzulli-Maibach sur volontaires).

Non anti-inflammatoire (test *in-vitro* MTT et potentiel pro-irritation IL-1 α).

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non mutagène (test d'Ames négatif).

f) Cancérogénicité :

Non déterminée.

g) Toxicité pour la reproduction :

Non déterminée.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Non déterminée.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Non déterminée.

j) Danger par aspiration :

Non déterminé.

11.2 Information supplémentaire :

a) Propriétés perturbant le système endocrinien :

Aucune pour le mélange.

Les emballages sont certifiés conformes aux réglementations pour le contact alimentaire, mais aucune donnée n'est disponible concernant leurs propriétés de perturbation endocrinienne.

b) Cytotoxicité :

Non cytotoxique (test MTT sur fibroblastes).



RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES[#]

12.1. Toxicité (tous les tests cités dans cette rubrique sont réalisés sur le principe actif contenu dans le décontaminant chimique SAFUREX®) :

12.1.1. Microtoxicité :

Non déterminée.

12.1.2. Toxicité aquatique :

Non déterminée.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Le décontaminant SAFUREX® n'est pas bioaccumulable (log Ko/e : 100 % miscible à l'eau).

12.4. Mobilité dans le sol :

Non déterminée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable car le rapport sur la sécurité chimique n'est pas obligatoire.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Aucune pour le mélange.

Les emballages sont certifiés conformes aux réglementations pour le contact alimentaire, mais aucune donnée n'est disponible concernant leurs propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes :

Aucun autre effet néfaste connu à ce jour.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION[#]

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Ne pas jeter dans les eaux usées ou dans l'environnement.

Pas de mesures d'élimination spécifiques pour cette solution aqueuse non dangereuse (code déchet possible 07 07 99). Les contenants peuvent être valorisés ou recyclés après nettoyage ou considérés comme des déchets d'emballages (code déchet 15 01 02).

Cette solution aqueuse peut être solidifiée avec un absorbant de la gamme de produits PREVOR comme l'absorbant polyvalent POLYCATOR®.

L'amalgame de l'absorbant polyvalent POLYCATOR® et du décontaminant chimique SAFUREX® peut être valorisé par incinération comme déchet d'absorbants contaminés par des substances non dangereuses (code déchet 15 02 03).

Les codes déchets proviennent de la Décision n° 2014/955 de la Commission Européenne.

Dans tous les cas il faut se référer à la législation nationale ou régionale en vigueur concernant le traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT[#]

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport des Nations Unies :

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage :

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Aucun.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.



RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION*

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Mélange classé non dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses : Règlement 1272/2008/CE (CLP). Ce mélange étant non dangereux, il ne requiert pas légalement de FDS selon l'article 31 de la Directive 1907/2006 (REACH) et vu les modifications de cet article dans la Directive 1272/2008 (articles 57, 58 et 59).

La trame de cette FDS suit le Règlement 2020/878/CE (REACH).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Non applicable.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS*

Utilisations recommandées :

Le décontaminant chimique SAFUREX® est une solution de décontamination chimique de matériels et d'équipements souillés par des produits chimiques. Il permet de neutraliser des projections et résidus de produits chimiques aqueux acides, basiques ou contenant des ions fluorures.

Le décontaminant chimique SAFUREX® peut aussi être utilisé pour décontaminer des équipements de protection, du matériel ou en complément de l'absorbant neutralisant polyvalent TRIVOREX® en cas de déversements corrosifs, pour faciliter la neutralisation.

Recommandations avant utilisation :

- 1- Placer le décontaminant chimique SAFUREX® à proximité des zones à risques.
- 2- Lire le mode d'emploi.
- 3- Utiliser le décontaminant chimique SAFUREX® le plus rapidement possible.
- 4- Aérer la pièce si nécessaire.
- 5- Utiliser les équipements de protection adaptés au type de produit chimique ayant contaminé le matériel ou l'équipement.

Mode d'emploi :

- 1- S'équiper des protections individuelles adaptées au produit chimique.
- 2- Pulvériser la surface contaminée avec le décontaminant chimique SAFUREX®.
- 3- Le décontaminant chimique SAFUREX® se colore en bleu en présence d'une base et en rose en présence d'un acide. Lorsque la couleur du liquide qui retombe est redevenue jaune, la décontamination est terminée.
- 4- En cas de décontamination d'acide fluorhydrique ou un de ses dérivés, vérifier que le taux de fluorure libre est inférieur à 1,5mg/L à l'aide d'un moyen de contrôle externe tel que des bandelettes de mesure des ions fluorures. Si ce n'est pas, reprendre la décontamination à l'étape 2.
- 5- Nettoyer la surface décontaminée selon le protocole de nettoyage en vigueur ou en rinçant à l'eau.
- 6- Récupérer les résidus de lavage du produit chimique avec, par exemple, un absorbant de la gamme de produits PREVOR comme l'absorbant neutralisant polyvalent TRIVOREX®.
- 7- Stocker et retraiter les résidus liquides ou solides avec les déchets chimiques et selon le même protocole que le produit chimique incriminé. L'amalgame de l'absorbant, du décontaminant chimique SAFUREX® et du produit chimique peut être valorisé par incinération comme déchet d'absorbants contaminés par des substances dangereuses (code déchet 15 02 02*, Décision n° 2014/955/CE).



Précautions :

- 1- Le décontaminant chimique SAFUREX® est une solution de décontamination des produits chimiques sur des matériels ou équipements. Ne pas utiliser pour la décontamination des êtres vivants. Pour la décontamination humaine, il est recommandé d'utiliser une solution de la gamme de produits PREVOR. La solution HEXAFLUORINE® peut être utilisée en contact avec l'acide fluorhydrique ou ses dérivés. La solution DIPHOTERINE® est recommandée pour les autres produits chimiques irritants et corrosifs.
- 2- Le décontaminant chimique SAFUREX® ne doit pas être utilisé sur des projections chimiques de cyanures sans une validation au préalable du laboratoire PREVOR.
- 3- En cas d'impossibilité de visualiser le retour à une couleur jaune (daltonisme, produit chimique coloré, surface opaque...), un moyen de mesure du pH peut être utilisé tel que du papier pH ou un pHmètre.
- 4- La réaction de neutralisation entre un produit chimique concentré et le décontaminant chimique SAFUREX® peut être exothermique. Ne pas toucher le produit chimique après ajout de décontaminant chimique SAFUREX®.
- 5- Le décontaminant chimique SAFUREX® peut réagir fortement avec les produits chimiques réagissant violemment avec l'eau.
- 6- Mélange prêt à l'emploi, ne pas le mélanger avec d'autres produits avant emploi.
- 7- Les produits chimiques miscibles à l'eau peuvent être nettoyés par l'action mécanique du lavage. Les liquides collants, visqueux ou non miscibles à l'eau ne seront pas nettoyés de manière optimale.
- 8- Des cristaux colorés peuvent apparaître sur la surface décontaminée si celle-ci n'a pas été suffisamment rincée ou nettoyée après décontamination. Si c'est le cas, un rinçage à l'eau (chaude pour plus d'efficacité) permettra d'enlever ces cristaux séchés.
- 9- Ne pas rejeter le décontaminant chimique SAFUREX® ou les résidus de décontamination dans les eaux usées ou dans l'environnement.

Abréviations :

GMT (Greenwich Mean Time) : heure de Greenwich.

DL₅₀ : Dose Létale médiane. C'est la dose de substance causant la mort de 50 % d'une population animale.

Test MTT : test réalisé avec le réactif au sel de tétrazolium (réactif MTT).

PBT : persistant, bioaccumulable et毒ique.

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

CE : Commission Européenne.

CLP : Classification, Labelling and Packaging of substance and mixtures. Le CLP est la mise en application européenne du Système Général Harmonisé (SGH) de l'ONU sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques.

REACH : Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals. REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

FDS : Fiche de Données de Sécurité.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.